

# LA PRESSE EN REVUE...

**MERCREDI 16 MARS 2016**

## SOMMAIRE

- 1) Ils vont faire grève
- 2) Fortement remontés
- 3) Le manipulateur
- 4) Pas encore gagné
- 5) Il n'exclut pas un passage dont il a l'habitude...

Gérard Diez La Presse en Revue

## I) La loi sur le travail divise aussi les patrons



Pierre Gattaz © Reuters

**Si les syndicats de salariés se divisent à propos de la future loi sur le travail, les organisations patronales ne sont pas en reste. Un article glissé dans le texte, remettant en cause les règles de calcul de la représentativité des employeurs, a mis le feu aux poudres. Sur le fond aussi, les désaccords sont profonds.**

« Dans ce texte, il y a un loup à chaque page », plaisantait il y a deux semaines Jean-Claude Mailly à la lecture de l'avant-projet de la loi sur le travail. Une partie des organisations patronales pourrait bien être d'accord avec lui. Illustration au détour de l'article numéro 20 de la loi, qui change rien de moins que les règles de calcul de la représentativité patronale en France. À la lecture du texte, qui a fuité dans la presse en février, les représentants des « petits » patrons, tels que l'Union de l'artisanat (UPA), l'Union des libéraux (UNAPL) ou encore les entreprises de l'économie sociale et solidaire (UDES) ont crié à la trahison. « J'en ai tellement marre de ces arrangements entre amis », s'énervait ainsi Patrick Liébus, vice-président de l'UPA et chef de file des artisans du bâtiment (CAPEB), fin février. Le gouvernement, le Medef et la CGPME se sont mis d'accord dans notre dos, en s'asseyant carrément sur la loi Sapin. »

L'objet du courroux ? En 2014, la loi Sapin mettait effectivement terme à une bataille acharnée entre les différentes organisations patronales pour la mesure de leur représentativité. L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit de savoir qui aura le droit, en 2017, de s'asseoir à la table des négociations sur l'Unédic, de conclure des accords collectifs avec les syndicats salariés, de siéger dans les branches et de négocier avec le gouvernement... En clair, « être représentatif » pour peser dans la démocratie sociale à la française.

La règle, adoptée il y a un an, prévoyait qu'une entreprise adhérente valait une voix, ce qui pourrait écorner sérieusement la suprématie du Medef. Ce dernier a donc essayé, par tous les moyens, de revoir les règles du jeu. Il a d'abord tenté le coup via la loi Rebsamen sur le dialogue social, par la voie d'un amendement, rejeté au Parlement. Puis en sollicitant le Conseil constitutionnel qui a, le 3 février dernier, également retoqué la proposition.

Mais l'an dernier, le vent a tourné, les alliances aussi. La CGPME, dont le président François Asselin disait encore, en juillet 2015, que le Medef ne « savait pas partager », a finalement rallié le mois dernier Pierre Gattaz, le patron des patrons, provoquant un intense remous et même le départ de certains cadres, comme Geneviève Roy, en charge du pôle social. Un représentant d'une organisation concurrente donne sa vision de ce revirement, sous couvert d'anonymat : « La CGPME était encore sur notre position l'été dernier car l'accord voté lui est bien plus favorable, mais elle a succombé au chantage du Medef, poussée par ses adhérents qui sont, dans certaines branches, reliés aux deux organisations. »

Fort de ce soutien, Pierre Gattaz a donc fini par raffer la mise, et réussi à faire entrer dans le projet El Khomri un nouveau mode de calcul : le nombre d'entreprises adhérentes compte pour 20 %, et les 80 % restant sont selon le nombre de salariés dans ces entreprises. Les grandes sociétés, à haut potentiel de main-d'œuvre, suspectées de faire la pluie et le beau temps au sein du Medef, seraient évidemment largement favorisées.

Pour la première fois, les petits ont décidé de faire publiquement front commun. « Ce nouveau mode de mesure de la représentativité marginaliserait les TPE-PME dans le dialogue social, soit plus de 4 millions d'entreprises de proximité », ont écrit à la ministre du travail, le 25 février, l'UPA, l'UNAPL, la FNSEA et l'UDES, estimant qu'elles « ne sauraient accepter de voir la représentativité patronale privée de toute pluralité, alors que celle-ci est la règle pour la représentation des salariés ». Si le gouvernement s'obstinait, « ces modifications de critères de représentativité (...) porteraient atteinte à la démocratie sociale ».





Dans un drôle de mimétisme avec les syndicats de salariés, la concertation, laissée sur le côté dans la genèse du projet de loi, a donc repris tous azimuts, ces derniers jours, entre les uns et les autres. « On n'a pas pour ambition de concurrencer le Medef, la CGPME ni même l'UPA sur le nombre de sièges, tempère Sébastien Darrigrand, délégué général de l'Udes, reçu jeudi 10 mars à Matignon. Nous refusons simplement que la voix patronale soit préemptée par une organisation hégémonique, en instaurant des règles qui font que rien ne change. »

Pour un conseiller du gouvernement, l'article 20 « ne bougera pas ». « Le Medef et la CGPME ont réussi à se mettre d'accord et bien sûr ça embête l'artisanat et les autres. Mais le gouvernement n'a pas à se faire arbitre des élégances, c'est typiquement une chicanerie qui va se régler au Parlement. » « Chicanerie » qui a quand même des conséquences financières, puisque seules les organisations représentatives peuvent bénéficier des deniers du fonds paritaire, sans compter que leur pouvoir de lobby se retrouve nettement accru.

### Désaccords sur le fond du texte

Au-delà de la représentativité, les désaccords existent également sur le fond du texte. Initialement, cette réforme devait simplifier la vie des TPE et PME, dont Myriam El Khomri et François Hollande ne cessent de chanter les louanges. Mais alors que le Medef applaudit des deux mains la loi sur le travail, le compte n'y est pas forcément pour les petites et moyennes entreprises. Avec, comme pour les syndicats, des nuances dans le degré de virulence. Sébastien Darrigrand à l'Udes admet « un effort de simplification louable », « la question de la négociation dans les entreprises qui a le mérite d'être posée »... tout en répétant que la « branche doit rester le niveau rempart contre le moins-disant ».

« Je suis dans le bâtiment et sur les heures supplémentaires, je ne vais pas vous mentir, je préfère payer 10 % que 25 % !, confesse Patrick Liébus. Mais mes gars, ils n'accepteront jamais et ça va être la guerre. Au niveau de la branche non plus, je le sais bien puisque j'y négocie, alors pourquoi remettre le couvert ? Nous, on n'a pas de DRH pour faire rouler ce type de loi, il va y avoir des cas de litiges extrêmement compliqués. Même la CGPME ne doit pas y retrouver ses petits, et pourtant on peut dire qu'elle est à la botte du Medef. »

L'organisation dirigée par François Asselin, très satisfaite du plafonnement des indemnités prud'homales et de « l'objectivation du licenciement économique », est effectivement plus critique sur la partie « dialogue social » du texte : « Tous les articles qui concernent les accords d'entreprise auront peu d'impact pour les PME, puisque ces accords doivent être signés par des syndicats, et que ceux-ci ne sont présents que dans 4 % des entreprises. Conclusion : seules les grandes entreprises vont pouvoir signer des accords dérogatoires, tandis que les petites devront appliquer le droit général », a déclaré le président de la CGPME dans une interview à L'Usine nouvelle.

Plus profondément, cette affaire creuse l'éternel fossé entre les uns et les autres, et même les dissensions au sein du Medef, confédération par nature protéiforme. « De manière contradictoire, disait le chercheur Michel Offerlé en 2014 au Monde, le président du Medef se doit de tenter d'incarner les entreprises de terrain, considérées comme harcelées par l'État et par les institutions financières figurant désormais parmi les plus gros contributeurs de la confédération », une position d'équilibriste de plus en plus dure à tenir. Elle renforce aussi l'idée que Pierre Gattaz, loin d'être le « patron des patrons », parle de plus en plus pour l'Afep, qui représente la centaine des plus grands groupes exerçant en France, organisation très puissante ayant poussé pour son élection à la tête du Medef en 2013.

« Les grandes entreprises mettent parfois 4, 5 mois à payer des factures de 50 000 euros à leurs sous-traitants, 10 000 entreprises ont déposé le bilan en 2015 pour défaut de paiement par de grands groupes. Donc quand Gattaz dit que c'est le code du travail qui nous assassine, il est à côté de la plaque. » Anthony Gratacos, chef d'une



entreprise de transport qui compte une vingtaine de salariés, élu socialiste en Seine-et-Marne, fait partie de ces patrons pour qui le code du travail « n'est pas un problème » (invité de Mediapart, voir ici la vidéo de ce débat).

En partageant sur son profil Facebook son rejet de la loi sur le travail, très relayé, transformé quelques jours plus tard en tribune dans Le Monde, il a fait sortir du bois des petits patrons dissidents au discours dominant. « Le seul résultat qu'aura ce texte, c'est de précariser les salariés. Avec quel effet ? Ralentir l'économie et donc me faire perdre des clients. Je le sais car je vis avec 1 100 euros par mois, dernier salaire de mon entreprise. Tout va bien, je ne suis pas malheureux, mais je sais que c'est compliqué. À la différence de Pierre Gattaz, je connais les difficultés que vivent mes salariés, je vis les mêmes, sauf que chaque mois qui passe, je capitalise, quand eux n'ont que leur salaire. »

Dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, on a aussi parfois du mal à se sentir concerné par le projet de loi El Khomri. Marc Morelle dirige trois magasins Biocoop à Saint-Brieuc. « Licencié ? Non, ce n'est vraiment pas un problème. Moi, ça ne m'a jamais fait peur de lâcher un chèque, si c'est le prix de la paix pour mon équipe. Par ailleurs, si un salarié veut aller voir ailleurs, il y a aussi la possibilité de rupture conventionnelle. Donc agiter un chiffon rouge sur le plafonnement, c'est absurde. » Rien d'idyllique néanmoins.

« J'ai déjà été aux prud'hommes, trois fois en dix ans. J'ai toujours gagné », poursuit Marc Morelle qui, hasard du calendrier, licencié le jour de notre appel l'un de ses cadres pour faute grave. Sur le temps de travail, même tranquillité : « Plus de souplesse sur les 35 heures ? Non, ça suffit. On peut déjà travailler au-delà de 35 heures en France. Et même plus de 40 heures. Pour les heures supplémentaires, dans les magasins, on fonctionne sur le volontariat et ça se passe plutôt bien mais nous, on paye tous les mois les heures supplémentaires réalisées. Pouvoir moduler sur trois ans, c'est dégueulasse. »

Issu du champ de l'économie sociale et solidaire, ce discours ne fait pourtant pas florès au sommet de la pyramide patronale. Anthony Gratacos, qui souhaite lancer un nouveau collectif de patrons aux préoccupations sociales affirmées, anticipe les écueils. « Faire de l'entrisme, au Medef, à la CGPME, j'ai essayé, ça ne marche pas. C'est

comme au PS, les barons barrent la route. Et pour faire autre chose, il faut avoir du temps. Or les petits sont comme moi, ils dorment quatre heures par nuit ! » Dans les médias aussi, l'autre parole a du mal à passer. « Sans ce statut Facebook, face au rouleau compresseur du Medef, vous pensez vraiment que le Monde m'aurait confié une tribune ? » La bataille pour une représentativité patronale plus partagée, dans ce contexte, semble loin d'être anecdotique.

## MEDIAPART

## II) Qui sont les organisations de jeunes contre la loi travail ?

Bernard Gorce,

**Les syndicats étudiants et lycéens sont fortement mobilisés contre la loi sur le travail. Une partie d'entre eux appellent à de nouvelles manifestations jeudi 17 mars.**



Les représentants de l'UNEF reçus à Matignon le 11 mars 2016. / THOMAS SAMSON/AFP



Plusieurs organisations étudiantes et lycéennes sont fortement mobilisées contre la loi sur le travail. Suffiront-elles à faire un « printemps étudiant » ? Cela va dépendre beaucoup de la mobilisation de la base.

Ainsi, en 2006, une coordination nationale étudiante regroupant des délégués d'universités mobilisées contre le CPE (contrat première embauche) s'était organisée à l'appel de quelques foyers de protestation, comme à l'Université de Rennes 2. Dans ces structures temporaires (à l'inverse des syndicats), les réseaux d'extrême gauche jouent un rôle pour durcir le mouvement, comme en 2006 où certains bloquèrent des autoroutes ou des gares espérant amorcer une « grève générale ».

Enfin, un mouvement de la jeunesse dépend aussi beaucoup de l'entrée en piste des lycéens. Lors des dernières grandes mobilisations (contre la présence du FN au second tour de la présidentielle en 2002, puis contre le CPE en 2006), la présence dans la rue des lycéens avait été plus forte que celle des étudiants. Il est encore trop tôt pour savoir où ils en sont.

### **L'Unef pour le retrait du projet**

**L'Union nationale des étudiants de France (Unef)** est le syndicat historique et majoritaire des étudiants. Lors des dernières élections pour le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser), l'organisation est arrivée en tête avec 42 % des voix, décrochant 5 sièges sur 11 en juin 2015.

Au printemps 2006, L'Unef était au cœur de la mobilisation étudiante contre le CPE (contrat première embauche). S'il se dit apolitique, le syndicat reste très ancré à gauche et beaucoup de militants du Parti socialiste en sont issus.

C'est l'Unef qui a appelé à une « nouvelle journée d'action » le jeudi 17 mars « dans toutes les universités » pour demander le retrait du projet de réforme du droit du travail, après une première mobilisation mercredi qualifiée de « succès ».

### **La Fage, dans le camp réformiste**

**La Fédération des associations générales étudiantes (Fage)**, fondée en 1989, ne se revendique pas strictement comme un syndicat, mais elle intervient au nom des associations étudiantes qu'elle regroupe (2000 associations

locales, culturelles, corporatistes ou de filières d'enseignement...) via une trentaine de fédérations.

Aux dernières élections étudiantes, la Fage talonne l'Unef en nombre de voix mais fait jeu égal en nombre de sièges : 5 au Cneser, 4 au Centre national des œuvres universitaires (Cnous) en janvier 2015.

Il s'agit de la seule organisation de jeunesse dans le camp des syndicats réformistes. Ainsi sur la loi travail, elle marque nettement sa différence en demandant, plutôt qu'un retrait du texte, « de profondes modifications ».

### **L'influence politique de l'Uni et Solidaires**

Les deux dernières organisations pèsent peu en termes de représentation. **L'UNI, classé à droite**, a fait 6 % aux dernières élections du Cneser et **Solidaires étudiants(es)** 4 %, toutes deux n'obtenant aucun siège. Mais politiquement, leur rôle n'est pas à négliger. Comme lors du mouvement anti CPE, l'Uni se mobilise aujourd'hui contre les blocages des amphithéâtres et « pour la liberté d'étudier ». Mais l'Uni dénonce également « l'échec » de Manuel Valls et le fait que Matignon ait refusé d'inviter le syndicat à la consultation.

Quant à Solidaires étudiants(es) (SE), positionné à gauche, il refuse toute négociation avec le pouvoir et s'active à « construire le mouvement jusqu'au retrait du projet de loi ». Membre de l'union syndicale Solidaires, SE se définit comme un syndicat de « luttes, y compris sur les questions écologiques, féministes, anti impérialistes ou racistes ».

### **La mobilisation des syndicats lycéens**

Le **Syndicat général des lycéens (SGL)** a été créé en 2009 à l'issue d'une scission de l'UNL, Union nationale lycéenne. Lors des élections au Conseil supérieur de l'éducation de 2015, SGL est devenu la première organisation lycéenne.

Le SGL revendique son indépendance à l'égard d'autres syndicats et partis. Il critique le principe de « blocus » des lycées comme moyen d'action et dit préférer « la négociation et le dialogue ». Ses propositions dit-il encore « se veulent plus réalistes et collent à la réalité des lycéens plutôt qu'à une ligne idéologique. »

Pourtant, très engagé contre la loi travail, SGL

souhaite « un retrait pur et simple » du texte « afin de faire table rase et de repartir sur de nouvelles bases de discussions ». L'organisation critique un gouvernement « insensible à ce ras-le-bol de la jeunesse » provoqué aussi par l'état d'urgence et la déchéance de nationalité.

**L'Union nationale lycéenne (UNL)**, créé en 1994, est présente dans la majeure partie des départements français. L'organisation historiquement proche de l'Unef a joué un rôle moteur dans le mouvement anti CPE. Aujourd'hui, l'UNL participe à la mobilisation contre un projet « directement inspiré des revendications du Medef ». Enfin, **La Fédération indépendante et démocratique lycéenne (Fidl)**, classée également à gauche, a aussi appelé à la mobilisation du 9 mars et demande le retrait du projet.

[la-croix.com/France](http://la-croix.com/France)

### **III) Loi travail : Valls revoit sa copie pour tenter de rallier les syndicats**

Les modifications de la Loi travail proposées lundi par le Premier ministre Manuel Valls aux partenaires sociaux ont été bien accueillies par les syndicats "réformistes". La CGT et FO réclament, eux, le retrait du texte. Le Medef se dit déçu.

Les syndicats "réformistes" ont estimé, lundi 14 mars, que les propositions de réécriture du projet de loi réformant le Code du travail, dit Loi El Khomri, allaient dans le bon sens, a déclaré, lundi 14 mars, à Reuters un dirigeant de l'Union professionnelle artisanale (UPA), qui parle également au nom de la CFDT, de la CFTC et de la CGC.

En revanche, le secrétaire général de Force ouvrière (FO), Jean-Claude Mailly, a déclaré sur Twitter qu'il venait de confirmer au Premier Ministre, Manuel Valls, la demande de retrait du projet. Idem pour la CGT, qui déplore notamment que le compte épargne-temps, un dispositif qui permet de stocker des congés pour se les faire payer ou les décaler dans le temps, ne soit pas inclus dans le futur compte personnel d'activité (CPA).

*Je viens de confirmer au Premier Ministre, au nom de FO, faute de suspension, la demande de retrait du projet de loi*

— Jean-Claude Mailly (@jcmailly) 14 mars 2016

De son côté, Pierre Gattaz, le président du Medef, le syndicat patronal, s'est dit "déçu" par cette nouvelle mouture et a demandé à ce que le projet de réforme ne soit plus dénaturé.

Parmi les mesures phares du projet de loi, le barème qui devait plafonner de façon impérative les indemnités prud'homales, sera seulement "indicatif" en raison de l'hostilité d'une grande partie des syndicats, a par ailleurs annoncé Manuel Valls aux partenaires sociaux réunis à Matignon.

"Le choix que nous faisons aujourd'hui est donc d'en rester à un barème indicatif dans la loi, qui sera une aide pour les juges prud'homaux, mais pas un carcan", a déclaré le chef du gouvernement, selon son discours transmis à l'AFP.

### **La réaction de Pierre Gattaz, président du Medef**

#### **Licenciements économiques : les nouveaux critères maintenus**

En revanche, les critères de licenciements économiques précisés par l'avant-projet de loi travail ne seront pas modifiés. Le juge pourra toutefois vérifier que les multinationales n'organisent pas artificiellement leurs difficultés économiques sur le territoire français pour licencier, a fait savoir Matignon.

S'il est établi que les difficultés financières ont été organisées artificiellement, les licenciements seront requalifiés en licenciements sans cause réelle et sérieuse. Les critères justifiant un licenciement économique restent les mêmes que dans le texte initial, notamment les quatre trimestres consécutifs de baisse du chiffre d'affaires et les deux trimestres consécutifs de perte d'exploitation.

Autre annonce : les dirigeants de petites et moyennes entreprises (PME) ne pourront pas appliquer le forfait-jours ou moduler les astreintes sans passer par un accord collectif, mais ils pourront négocier avec un salarié mandaté par un syndicat s'ils n'ont pas de représentation



syndicale.

"Il n'y aura pas de nouvelle souplesse qui ne sera pas validée par un accord collectif", a annoncé Manuel Valls. À défaut d'accord, le droit actuel s'appliquera, alors que l'avant-projet de loi fixait jusque-là des droits moins favorables aux salariés.

Avec AFP et Reuters

france24.com

#### IV) Loi sur le travail: pour les députés socialistes, «c'est loin d'être gagné»

Par christophe [gueugneau-mediapart.fr](http://gueugneau-mediapart.fr)

**Après les syndicats, le gouvernement a vendu lundi et mardi sa réforme remaniée aux députés socialistes. Tous ont bien noté les quelques améliorations mais les points bloquants restent nombreux, et la mobilisation syndicale et étudiante va continuer de peser. Le débat parlementaire qui devrait s'ouvrir en mai s'annonce tendu.**

**D**ouble service après-vente pour le gouvernement. Après avoir détaillé les modifications du texte de loi sur le travail lundi soir lors du second séminaire réunissant 80 députés PS (lire notre analyse ici), le premier ministre, Manuel Valls, et la ministre du travail, Myriam El Khomri, retrouvaient ce mardi matin le groupe PS à l'occasion de sa réunion de groupe à l'Assemblée. Dans une « ambiance très zen », selon un participant, même si « c'est loin d'être gagné », selon un autre, le premier ministre s'est livré à un nouvel exercice de contrition sur le thème du dialogue, de l'écoute, etc.

Le gouvernement n'a de fait pas ménagé sa peine pour convaincre les uns et les autres qu'ils avaient été entendus. Avant la présentation officielle du texte nouvelle formule devant les syndicats et les représentants patronaux lundi après-midi, le

premier ministre a déjeuné avec Catherine Lemorton, présidente PS de la commission des affaires sociales, et Christophe Sirugue, secrétaire de cette commission. Direction les plateaux des 20 heures ensuite : France 2 pour Manuel Valls et TF1 pour Myriam El Khomri, avant que les deux ne se retrouvent au Palais-Bourbon pour la seconde partie d'un séminaire commencé six jours auparavant, avec les députés et sénateurs socialistes des commissions des affaires sociales et des affaires économiques et deux représentants PS de chacune des autres commissions.



Manuel Valls, Myriam El Khomri et Emmanuel Macron © Reuters

Manuel Valls « avait de vraies annonces qui ont calmé le jeu », se félicite le député Denys Robiliard à la sortie du séminaire de lundi soir. « Le gouvernement ne pouvait pas faire autrement au vu de la mobilisation interne [celle de la majorité – ndlr] et externe », tempore une députée qui préfère ne pas être citée. Christian Paul, de l'aile gauche du PS et farouchement opposé au texte, est plus direct à la sortie de la réunion de groupe mardi matin : « Ceux qui voulaient être convaincus l'ont été. Le gouvernement peut bien bâtir un storytelling, une opération de communication politique, on ne peut pas rattraper le dialogue perdu. » Son collègue Pascal Cherki, lui aussi opposé à cette réforme, trouve un autre point de satisfaction : « Ces modifications prouvent que la mobilisation, ça pèse » ; mais pour lui, « le gouvernement prend un risque en topant avec les syndicats qui, eux, n'avaient pas mobilisé ».

De fait, les députés gardent encore un œil sur la rue. « Mon sentiment, c'est que tout va dépendre de la façon dont ces nouvelles annonces sont perçues. Soit cela arrive trop tard, et alors on sera dans le syndrome "comment vous, socialistes, avez-vous même pu y penser", soit tout cela se calme et on va pouvoir avancer », analyse un

député. Jean-Patrick Gille, député d'Indre-et-Loire, garde lui aussi un œil sur l'opinion, où « c'est autre chose qui se joue actuellement, notamment chez les jeunes ». « Il faut renouer ce dialogue-là », ajoute-t-il.

Et pour le débat parlementaire à venir ? Christophe Sirugue, le député de Saône-et-Loire pressenti pour être rapporteur du texte – il refuse pour l'instant de donner son accord –, avait mis ses conditions le 9 mars, au lendemain du premier séminaire gouvernemental. Pour lui, le gouvernement devait impérativement faire un geste sur les conditions de licenciement économique et le plafonnement des indemnités prud'homales.

Interrogé par Mediapart lundi soir, juste après le second séminaire, Sirugue reste prudent. « Tant que je n'ai pas le texte, je ne donne pas ma position », déclare-t-il, tout en notant que plusieurs points de blocage ont été levés sur les prud'hommes, le forfait jour, les astreintes ou encore les décisions unilatérales. Son regret ? Que les demandes des socialistes sur les conditions de licenciement économique n'aient pas été entendues. « Le premier ministre a bien introduit le juge, mais ça ne me semble pas sécurisant. » Toujours sur ce point, Christophe Sirugue estime que le critère de la baisse du chiffre d'affaires sur quatre trimestres consécutifs gagnerait à être précisé. « On parle de la durée mais pas du montant, or – 0,1 % c'est une baisse, mais est-ce que ça suffit pour licencier ? » Ultime blocage sur les licenciements : le périmètre, qui reste la France et non pas le groupe considéré en Europe ou dans le monde.

Selon un autre député, le premier ministre tient à ce dernier point, et il y a peu de chances qu'il puisse bouger pendant le débat parlementaire. En revanche, une marge de manœuvre existe sur les autres. Du moins certains députés veulent-ils le croire. En fait, la question n'a même pas été abordée lundi soir. Un député se rassure : « Manuel Valls n'a pas tout lâché. Mais tout de même, il sait bien ce qu'est un débat parlementaire, il sait qu'il y aura forcément des modifications. »

Sur RTL, le chef des députés PS, Bruno Le Roux, a tenté de circonscrire les débats : « Je tiens trop au débat parlementaire pour vouloir le mettre de côté, et en même temps je m'estime être le garant d'un accord bâti entre des organisations syndicales, patronales et le gouvernement. Il y aura des amendements. Mais il y a une majorité

aujourd'hui, je vous le dis clairement, pour accompagner la réforme du gouvernement. »

Pour Jean-Marc Germain, député proche de Martine Aubry, « le chemin est encore long pour que ce texte puisse être acceptable. On a éliminé la moitié des difficultés, il faut maintenant avancer sur l'autre moitié ». Les députés Christian Paul et Laurent Baumel sont, eux, toujours pour le retrait pur et simple du texte, afin de le refondre. « Je fais une demande au premier ministre, c'est qu'il s'engage à ne pas user du 49-3 et qu'il cherche une majorité de gauche sur le texte », lance Laurent Baumel à la sortie de la réunion de groupe.

Interrogé lundi soir par des députés sur le fameux article 49-3, qui permet de passer un texte sans vote, et dont l'évocation lors de la première interview de Myriam El Khomri à propos de la loi sur le travail avait mis le feu aux poudres, Manuel Valls n'a pas souhaité répondre. Un sénateur présent sur place : « La question est arrivée à la fin, le premier ministre se levait presque, il a simplement fait une mimique, et on ne sait pas du tout ce que cela pouvait signifier. » Christophe Sirugue, qui se trouvait à côté du premier ministre, refuse de rentrer dans l'exégèse. « Valls n'est pas dans cet état d'esprit tout de suite. Qu'il l'ait en tête, c'est possible, on verra au moment des débats. » Pour Denys Robiliard, « à partir du moment où le texte a été modifié, il y aura des discussions. La discussion sur l'article 30bis [sur le licenciement économique] aura lieu ». Et elle risque d'être musclée, ce point revenant en boucle dans la bouche des députés mardi.

Interrogé ce mardi matin sur RMC, le premier ministre a dit « préférer éviter l'engagement de la responsabilité [du gouvernement – ndlr]. J'espère réunir, rassembler une majorité, à gauche d'abord, mais d'une manière générale, de tous ceux qui veulent la réforme dans notre pays. Avant de brandir cette arme constitutionnelle, je préfère convaincre et j'ai trouvé hier d'ailleurs que l'état d'esprit des parlementaires, notamment des députés de la majorité, était particulièrement positif parce que chacun a compris que nous avons bâti un compromis ».

Croisé dans les couloirs de l'Assemblée mardi, l'ancien socialiste Pouria Amirshahi lance, goguenard, aux journalistes : « La baston parlementaire, vous l'aurez, pas d'inquiétude. » Le texte devrait arriver en mai dans l'hémicycle, pour un vote définitif prévu avant la trêve estivale.



## V) Loi El Khomri : Valls veut «convaincre» mais n'exclut pas le 49.3

Louis Nadau



Manuel Valls a rencontré lundi soir les députés socialistes pour les convaincre de soutenir la loi El Khomri. Crédits photo : ALAIN JOCARD/AFP

### LE SCAN POLITIQUE - Manuel Valls et Bruno Le Roux ont manifesté leur volonté d'éviter de recourir au passage en force, mais laissent la menace planer.

Pas souhaitée, mais pas exclue: l'option d'utiliser l'article 49.3 de la Constitution, qui engage la responsabilité du gouvernement, est toujours sur la table pour faire passer la loi El Khomri, a laissé entendre Manuel Valls. «Avant de brandir cette arme constitutionnelle, qui a été régulièrement utilisée au cours de la Ve République, je préfère convaincre», a tempéré le premier ministre mardi sur BFM-TV. Comprendre: si jamais une majorité n'est pas constituée, l'exécutif pourrait toujours avoir recours au passage en force, comme il l'avait fait sur la loi Macron en 2015. À partir du compromis bâti - concédé, rectifient les frondeurs du PS - Manuel Valls est décidé à «avancer». Soucieux de construire une majorité pour faire voter ce texte, le locataire de Matignon a salué «l'état d'esprit particulièrement positif» des parlementaires socialistes, rencontrés lundi soir.

**Loi Travail: avant d'utiliser le 49-3, Valls "préfère convaincre"**

<http://dai.ly/x3xvx3q>

LAPRESSEENREVUE.EU

Le patron des députés socialistes à l'Assemblée, Bruno Le Roux, est lui convaincu que le texte recueillera les suffrages d'une «majorité réformatrice». Interrogé sur RTL ce mardi, il souhaite «tout faire pour éviter le 49.3», mais présente lui aussi cet article comme le dernier recours en cas de blocage. L'élu de Seine-Saint-Denis renvoie les frondeurs à leurs responsabilités. «J'espère bien qu'il n'y aura pas de 49.3 pour ne pas les forcer à se poser la question de ce qu'ils feront à ce moment-là...» Le chef de file du PS au palais Bourbon déplore que la gauche soit, au lendemain des concessions gouvernementales, encore divisée sur la loi El Khomri. Pour lui, «une fois que les débats ont été tranchés, [les députés socialistes] devraient s'astreindre à ce que l'on appelle (...) une forme de discipline de groupe qui n'existe plus aujourd'hui», ajoute celui qui se pose comme le «garant» du compromis trouvé entre le gouvernement et les organisations syndicales.

Le secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen a emboîté le pas de Bruno Le Roux lors de la réunion du groupe socialiste à l'Assemblée. Confiant, il affirme: «Je pense qu'il y aura une très large majorité à l'Assemblée nationale, dans le groupe socialiste et au-delà.»

### Bruno Le Roux sur RTL:

**Loi Travail : "Il y aura une majorité pour accompagner la réforme", assure Bruno Le Roux**

<http://dai.ly/x3xvwo>

L'usage du 49-3 n'est évidemment pas du goût des frondeurs du PS, qui avaient déjà été victimes de la procédure lors de la loi Macron. Christian Paul s'émouvait lundi de ce passage en force, rappelant qu'«il y a 15 jours (lorsque le 49.3 avait été évoqué pour la première fois, ndlr), on nous mettait le pistolet sur la tempe pour voter le texte». Ce dernier promet d'ailleurs «une bataille parlementaire extrêmement ferme».



Louis Nadau Journaliste Figaro

**A Suivre...**  
**La Presse en Revue**